



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

formation en alternance

Question écrite n° 14805

Texte de la question

M. Jean-Jacques Filleul appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la formation en alternance. La formation en alternance constitue un moyen de formation fiable, reconnu et cherché. Toutefois, il semble comporter quelques lacunes. En effet, si, pour un jeune, trouver une qualification dans un établissement spécialisé relève du domaine du possible, voire du probable, des difficultés apparaissent au niveau du nombre de maîtres disponibles pour des formations en entreprise. Ainsi, certains jeunes voient leur parcours de formation stoppé net, sans aucun recours possible, du fait de la carence en formateurs dans les entreprises. Cette situation est évidemment insupportable pour les jeunes comme pour leur famille. Des solutions doivent être envisagées car les entreprises semblent de plus en plus réticentes à s'engager dans des formations, ce qui est nuisible au bon développement des carrières professionnelles des jeunes. Aussi, il lui demande si des mesures sont envisagées afin de pallier ce manque de maîtres de formation en entreprise de manière que chaque poste de formation en établissement scolaire soit pourvu d'un poste de formation en entreprise.

Texte de la réponse

Le développement du nombre d'entreprises susceptibles d'accueillir des jeunes en apprentissage ou en contrat d'insertion en alternance dépend pour une large part de l'action menée par l'ensemble des acteurs concernés : organisations professionnelles, structures d'information, conseils régionaux, Etat au travers des différentes opérations de sensibilisations que les uns et les autres mènent régulièrement. Les développeurs de l'alternance créés notamment par les organismes paritaires collecteurs agréés avec le concours de l'association de gestion du fonds de formation en alternance (AGEFAL) jouent également un rôle significatif pour amener de nouvelles entreprises à accueillir ces jeunes. Le ministère de l'emploi et de la solidarité ne dispose pas de ligne budgétaire pour financer de telles actions, sauf à titre expérimental. En revanche, les différentes mesures d'aide à l'apprentissage et les exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale restent des éléments fondamentaux au soutien que l'Etat apporte aux entreprises qui souhaitent offrir aux jeunes un contrat de formation en alternance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Filleul](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14805

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2828

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5042